



Maître d'ouvrage :
Commune de Saverdun

**Marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des
travaux de charpente et toiture en vue de la
préservation du bâti dit « Friche Bouffil »**

PROCEDURE SIMPLIFIEE ART.L.2123-1, R. 2124-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

LETTRE DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : LUNDI 18 JUILLET 2022 A 12H00

MARCHE N° : 2022012BOUFFILMOE

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET TYPE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - Objet de la consultation	3
1.2 - Découpage en tranches.....	3
1.3 - Coût prévisionnel provisoire	3
1.4 Missions	3
ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	4
Commune de Saverdun.....	4
ARTICLE 3 - QUALIFICATIONS	4
3.1 - Qualifications obligatoires :	4
3.2 - Réalisation de prestations similaires	4
ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
4.1 - Délai de validité des offres	4
4.2 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
4.3 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.4 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4.5 - Contenu du dossier de consultation	5
4.6 - Présentation des candidatures et des offres	5
4.7 - Documents à produire	5
4.8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	5
ARTICLE 5 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
5.1 - Sélection des candidatures	6
5.2 - Attribution des marchés.....	6
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6
ARTICLE 7 - PROCEDURE DE RECOURS	6

ARTICLE 1 - OBJET ET TYPE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

Une consultation de maîtrise d'œuvre est organisée en vue de la réalisation des travaux de charpente et de toiture en vue de la préservation du bâtiment dit « Friche Bouffil ».

Surface à réhabiliter de 350 m².

Le début de la mission est envisagé en Aout 2022.

Le début des travaux est envisagé au second semestre 2022.

La procédure de passation utilisée est : la procédure simplifiée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2124-1 du Code de la commande publique.

1.2 - Découpage en tranches

Les travaux sont décomposés en tranche ferme et en tranche optionnelle.

1.3 - Coût prévisionnel provisoire

L'enveloppe du coût prévisionnel provisoire des travaux tous corps d'état a été évaluée à 200.000 € HT hors taxes.

1.4 Missions

TRANCHE FERME :

- Purger les parties de bâtiment en ruine qui menacent de tomber ou bien les stabiliser (contreforts / tirants etc.) selon si l'on souhaite les conserver ou pas (notamment la partie de bâtiment en ruine en zone amont, et la partie de bâtiment en zone aval contre le n°4).
- Mettre le bâtiment hors d'eau avec réfection complète charpente / toiture avec chaînage de couronnement et sommiers béton pour les appuis de charpente afin de faire cesser les dégradations liées aux intempéries qui ne vont aller qu'en empirant et en particulier générer des désordres sur le bâtiment voisin n°4.
- Purge des éléments contenant du plomb (peinture des portes et fenêtres de la bâtisse principale) se fera en parallèle de la purge des parties effondrées du bâtiment selon la réglementation en vigueur.
- Démolition des appentis contenant de l'amiante selon la réglementation en vigueur

TRANCHE OPTIONNELLE :

- Par la suite les planchers / plafonds intérieurs, largement touchés par les désordres devront être également purgés et reconstruits en créant des ceintures béton engravées dans la maçonnerie, afin de garantir dans le temps la stabilité des façades. La pose de tirants métalliques reliant les façades en complément afin d'en éviter l'ouverture, semble judicieuse.
- Les maçonneries porteuses conservées seront à reprendre après purge / reconstitution des parties dégradées (reprise linteaux, couturage fissures, création chaînages à chaque niveau, pour ceinturer efficacement la bâtisse, tirants entre façades avant et arrière) et piquage / réfection des corps d'enduit de façade.

TRANCHE OPTIONNELLE : Mission de relevés géomètres

- Mission de relevé de géomètre des bâtiments existants, des terrains constitutifs de la zone de projet et de leurs abords

ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

- Le Maître d'Ouvrage responsable de l'organisation du marché est :

Commune de Saverdun
1, place du Souvenir Français
09700 SAVERDUN
Tél. 05.61.60.30.31
Mail : i.rizzo.saverdun@gmail.com

La Personne Responsable du Marché est : Monsieur le Maire

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Receveur Principal de Pamiers

ARTICLE 3 - QUALIFICATIONS

3.1 - Qualifications obligatoires :

Le prestataire devra justifier d'expériences similaires dans le cadre du suivi de travaux de réhabilitation complexe de bâtiments patrimoniaux.

Les candidats se présentent dans les conditions suivantes :

Il s'agit de retenir un candidat qui puisse garantir des compétences avérées et transversales dans les domaines suivants :

- Compétence architecture
- Compétence en rénovation bâti ancien
- Compétence OPC
- Tout autres compétences nécessaires à la bonne réalisation du projet

La présentation d'expérience de suivi de chantier similaire par l'équipe candidate sera fortement appréciée par la maîtrise d'ouvrage.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat :

- Architectes : attestation d'inscription à l'ordre des Architectes et références similaires

3.2 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.2- Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4.3- Durée du contrat ou délai d'exécution

Le candidat fournira le planning détaillé et le rétroplanning du projet.

4.4 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de la commune et subventions publiques

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- La lettre de la consultation
- Cahier des charges de l'opération

4.6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.7- Documents à produire

- Mémoire technique du soumissionnaire présentant des réalisations similaires (max. 10 pages)

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat :

- Architectes : attestation d'inscription à l'ordre des Architectes

4.8- Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents est effectuée aux adresses suivantes

Par courrier ou dépôt

Mairie de Saverdun
Hôtel de Ville
1, place du souvenir Français
09700 Saverdun

Par voie électronique :

i.rizzo.saverdun@gmail.com

Lise.airault@ccpap.fr

ARTICLE 5 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

5.2- Attribution des marchés

Critères d'attribution :

Montant des honoraires : 40%

Qualité des références, méthodologie et moyens mis en œuvre, Planning proposé : 60%

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Madame Isabelle RIZZO - Directrice Générale des Services - Tél : 05 61 60 60 04

Madame Lise AIRAULT - Cheffe de projets Petites Villes de Demain - Tél : 07 64 62 88 89

Messagerie : i.rizzo@saverdun.fr

Messagerie : lise.airault@ccpap.fr

ARTICLE 7 - PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr